

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 21 mars 2024, à 19.30 h,
à l'Hôtel de ville
(Salle du Conseil de ville, 2^e étage).**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 9 du jeudi 7 mars 2024, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 8 février 2024.
4. Questions orales.
5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat en faveur de :
 - a) Mme Claudia Reale, 22.04.1966, ressortissante italienne.
 - b) Mme Sophie Jeannin, 21.06.1976, et son fils Kenzo, 07.01.2014, ressortissants français.
 - c) M. Eduardo Luis Martins Rocha, 18.10.2003, ressortissant portugais.
6. Réponse à la question écrite intitulée « Structure interrégionale : quels effets sur Porrentruy » (n° 1252) (PS-Les Verts).
7. Réponse à la question écrite intitulée « Contrats liant les utilisateurs de la patinoire au SIDP et les répercussions sur notre commune » (n° 1255) (Le Centre).
8. Réponse à la question écrite intitulée « La Fontaine du Suisse en danger ? » (n° 1256) (PLR).
9. Voter un crédit de maximum CHF 300'000.- TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue des travaux de restauration des trois fontaines monumentales et de la statue de la Vierge à l'Enfant Jésus pour la période de 2024 à 2028.
10. Divers.

M. Sébastien Piquerez, président du Conseil de ville, dirige les débats.
Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Sont excusés pour le Centre :

M. Patrick Monin - remplacé par Mme Céline Bellanger.
Mme Laure Roy - remplacée par M. Hervé Eggenschwiller.
Mme Virginie Vico-Cerf - remplacée par Mme Christelle Lapaire-Boinay.
M. François Schaffter - pas remplacé.

Est excusé pour le PLR :

M. Didier Nicoulin - remplacé par M. Cyrille Joray.

Est excusé pour le PS-Les Verts :

M. Pierluigi Fedele - remplacé par Mme Anna Siegenthaler.

Sont excusés pour le PCSI :

M. Guillaume Cadario - remplacé par M. Yves Quiquerez.
M. Raphaël Richard - remplacé par Mme France Richard.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Céline Bellanger, Marie-Claire Chappuis, Jacqueline Etique, Stéphanie Froté, Magali Gast, Elodie Gschwind, Mélanie Iseli-Theurillat, Christelle Lapaire-Boinay, Clara Loichat, Tiffany Meyer, Sandra Nobs, Lisa Raval, France Richard, Anna Siegenthaler, Charlène Theurillat, Gladys Udry Léchenne.
MM. Thierry Berthoud, Angelo Casarano, Julien Cattin, Claudio Cordone, René Dosch, Hervé Eggenschwiller, Xavier Frainier, Cyril Friche, Joël Godat, Matthieu Hays, Jean-Marc Heusler, Cyrille Joray, Baptiste Laville, Vadim Mahon, Johan Perrin, Philippe Piegay, Sébastien Piquerez, Yves Quiquerez, Nathan Rebetetz, Thomas Schaffter, Gabriel Schenk, Thierry Simon, Stéphane Theurillat, Yves Voisard.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Philippe Eggertswyler, Mmes Chantal Gerber et Anne Roy, MM. Xavier Brunner, Gilles Coullery, Julien Parietti, Alain Theilkaes, François Valley, chancelier.

M. le Président ouvre la deuxième séance de l'année 2024. Il ajoute que l'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

Mme Magali Gast et M. Julien Cattin fonctionnent comme scrutateurs.

Ordre du jour

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications.

Il n'y a aucune communication.

2. Informations du Conseil municipal.

M. Julien Parietti signale qu'une séance d'information relative à la présentation du dossier « Cité-jardins » aura lieu le mardi 26 mars 2024 dans la salle du Conseil de ville.

M. le Maire Philippe Eggertswyler mentionne que le Conseil municipal a décidé de ne pas entrer dans le groupe de travail Polis26 constitué par le Gouvernement. L'exécutif communal veut maintenir une police municipale en tant que police de proximité. M. le Maire ajoute que les nuitées touristiques 2023, avec 39'820 nuitées, se situent dans la continuité de 2022. Il indique encore que le circuit secret gourmand redémarrera les jeudis, vendredis et samedis, dès le 4 avril prochain.

Mme Anne Roy indique que le postulat « Davantage de sécurité sur le chemin de l'Oiselier » peut être classé puisque l'étude a été faite et, dans un premier temps, des potelets seront installés le long du chemin de l'Oiselier depuis la halle de gymnastique jusqu'au parking du Lomont, accompagnés d'un marquage routier adéquat.

3. Procès-verbaux de la séance du 8 février 2024

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent ce procès-verbal à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

4. Questions orales.

Concernant la réduction de l'éclairage du château, Mme Sandra Nobs souhaiterait savoir qui gère cet éclairage et que faut-il faire pour le prolonger un peu plus comme il était auparavant ?

Mme Chantal Gerber répond que les services communaux travaillent actuellement sur une prolongation le soir de l'éclairage du Château et d'autres bâtiments, comme l'église St-Pierre et l'église de Jésuites.

Mme Sandra Nobs se déclare satisfaite.

Mme Lisa Raval retire sa question.

Par rapport à la mesure 513 du plan d'équilibre cantonal qui demande que le centre sportif de Porrentruy soit cédé à la ville de Porrentruy, M. Cyril Friche demande si le Conseil municipal peut renseigner le législatif sur les incidences que l'application de cette mesure pourrait avoir sur la disponibilité dudit centre sportif pour les utilisateurs.

M. le Maire Philippe Eggertswyler répond qu'il n'est pas question que la Commune de Porrentruy acquière ce bâtiment au vu des finances actuelles. Le Canton va s'approcher du SIDP pour savoir si ce dernier est intéressé à acquérir le centre sportif.

M. Cyrille Friche se déclare satisfait.

Mme Stéphanie Froté souhaite savoir ce qu'il en est de la planification de la gestion des déchets, si elle va débuter en 2025, quand la population sera informée de la marche à suivre et si la taxe va être adaptée à la baisse puisque le citoyen participera activement au déplacement de ses déchets. Elle souhaite également savoir si une réflexion a été faite concernant les déchets de jardin.

M. Xavier Brunner répond que la gestion des déchets fait actuellement l'objet d'une réflexion pour être conforme au droit cantonal. Le règlement sur les déchets est en cours de révision mais actuellement il n'y a pas d'échéancier qui est fixé. Les services communaux avancent au mieux pour que la situation puisse être améliorée.

Mme Stéphanie Froté se déclare satisfaite.

Constatant que les poubelles installées sur le domaine public sont utilisées comme dépotoirs de déchets ménagers depuis l'introduction de la taxe au sac, M. Yves Quiquerez se pose la question quant au maintien total ou partiel de ces poubelles. Il demande quelles sanctions encourent celles et ceux qui font preuve d'incivilité.

M. Xavier Brunner signale que ce problème est récurrent et met à contribution les services de voirie et de sécurité. Il rappelle que le dépôt de déchets ménagers dans les poubelles publiques est une infraction. Les personnes concernées encourent une amende pouvant aller jusqu'à CHF 5'000.-. M. Brunner indique que ce problème est connu par les autorités qui mettent tout en œuvre pour essayer d'améliorer la situation mais la lutte n'est pas simple.

M. Yves Quiquerez se déclare satisfait.

M. Matthieu Hays demande si le Conseil municipal pense installer des toilettes mobiles sur le tracé du défilé du Rai-tiai-tiai car il n'a pas été rare de voir des personnes se soulager dans la rue, derrière des voitures, au pied des arbres ou même dans la rivière lors de l'édition de cette année.

M. Gilles Coullery répond que cette situation n'est pas satisfaisante. Il va regarder pour faire installer des toilettes et un urinoir lors des prochaines éditions.

M. Matthieu Hays se déclare satisfait.

M. Stéphane Theurillat a appris que la société Les Pénates lorgne sur Clair-Logis à Delémont. La Commune de Porrentruy étant l'actionnaire unique de la société Les Pénates et vu les difficultés rencontrées pour rendre l'établissement Clair-Logis « viable financièrement », M. Theurillat demande si le Conseil municipal peut informer le législatif de sa perception de la situation et si possible le rassurer.

M. Gilles Coullery confirme que Clair-Logis fait face à de grands problèmes. Cette fondation s'est approchée de la société Les Pénates pour savoir s'il était envisageable que cette dernière reprenne Clair-Logis. Actuellement, des contacts ont été pris mais aucune tractation n'a eu lieu. Toutefois, la société Les Pénates ne va pas

reprendre Clair-Logis sans une décision favorable du Conseil municipal.

M. Stéphane Theurillat se déclare satisfait.

M. Johan Perrin, relevant que les pavés sont en très mauvais état au faubourg de France, demande si des travaux de sécurisation sont prévus avant de refaire la rue complète, certainement dans plusieurs années.

Mme Chantal Gerber rappelle qu'un report de circulation a eu lieu sur le faubourg de France lors de la réfection de la rue Joseph-Trouillat, ce qui a engendré ces ornières au faubourg de France, notamment sous les portes. Dans la planification financière 2024, un montant de CHF 40'000.- avait été prévu pour refaire une partie de cette rue. Cependant, cet objet a été recalé. Toutefois, le dossier est prêt, Mme Gerber attend juste que la planification financière lui permette d'effectuer ces travaux.

M. Johan Perrin se déclare satisfait.

Par rapport aux problèmes de trafic et de sécurité entre le rond-point de la route de Fontenais et la place Jean-François Comment suite aux travaux réalisés à la place des Bennelats, M. Baptiste Laville demande si le Conseil prévoit des mesures et des démarches pour réduire les nuisances dues à ce trafic et pour garantir la sécurité de toutes et tous.

Mme Anne Roy répond qu'une importante réflexion a été faite pour améliorer la sécurité de cette rue, notamment en coupant le virage en haut de la rue Thurmann et en aménageant des trottoirs surélevés avec la mise en place de potelets. En tant qu'utilisatrice régulière de ce secteur, soit en automobile, soit en vélo, Mme Roy ne se retrouve pas dans le constat fait par M. Laville. Mme Roy pense que la situation va s'améliorer à la fin des travaux de la place des Bennelats. A sa connaissance, il n'y a pas eu d'accident sur le tronçon concerné et les piétons peuvent passer par le chemin des Chenevières et emprunter les escaliers afin de retrouver un trottoir plus large en haut la rue. Le bruit engendré par cette circulation devrait redescendre lorsque le trafic sera à nouveau réparti en ville de Porrentruy.

M. Baptiste Laville se déclare partiellement satisfait.

5. **Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat en faveur de :**
- d) **Mme Claudia Reale, 22.04.1966, ressortissante italienne.**
 - e) **Mme Sophie Jeannin, 21.06.1976, et son fils Kenzo, 07.01.2014, ressortissants français.**
 - f) **M. Eduardo Luis Martins Rocha, 18.10.2003, ressortissant portugais.**

Mme Anne Roy relève que ces personnes ont été entendues par la Commission de police qui a préavisé favorablement ces demandes à l'intention du Conseil municipal. Elle recommande au Conseil de ville d'accepter ces demandes d'admission à l'indigénat communal.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces naturalisations à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

6. **Réponse à la question écrite intitulée « Structure interrégionale : quels effets sur Porrentruy » (n° 1252) (PS-Les Verts).**

Pour le groupe PS-Les Verts, Mme Lisa Raval se déclare non satisfaite.

7. **Réponse à la question écrite intitulée « Contrats liant les utilisateurs de la patinoire au SIDP et les répercussions sur notre commune » (n° 1255) (Le Centre).**

Pour le groupe Le Centre, M. René Dosch se déclare partiellement satisfait.

8. **Réponse à la question écrite intitulée « La Fontaine du Suisse en danger ? » (n° 1256) (PLR).**

Pour le groupe PLR, M. Thierry Berthoud se déclare satisfait.

9. **Voter un crédit de maximum CHF 300'000.- TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue des travaux de restauration des trois fontaines monumentales et de la statue de la Vierge à l'Enfant Jésus pour la période de 2024 à 2028.**

ENTREE EN MATIERE

Mme Chantal Gerber complète le rapport remis au législatif et demande aux Conseillères et Conseillers de ville d'accepter ce crédit.

M. Cyril Friche signale que le groupe Le Centre soutiendra ce crédit.

Pour le groupe PCSI, Mme Gladys Udry Léchenne soutiendra également ce crédit.

Mme Jacqueline Etique indique que le groupe PS-Les Verts acceptera l'entrée en matière et le crédit de 300'000 francs.

M. Thierry Berthoud mentionne que le groupe PLR acceptera l'entrée en matière à l'unanimité.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente.

FOND DU SUJET

En réponse aux questions soulevées par M. Berthoud, Mme Chantal Gerber indique que, vu les dégradations subies par ces fontaines, la Commune a reçu l'aval de l'Office de la culture pour démarrer les travaux sur les fontaines. L'Office de la culture étudiera en 2025 l'octroi d'une subvention pour la réfection de la grille de l'Hôtel-Dieu. Si les travaux démarrent à Pâques c'est en raison des disponibilités des entreprises restauratrices d'art. Concernant le choix des entreprises, celles-ci ont été recommandées par l'Office de la culture qui a déjà travaillé avec ces entreprises et qui en connaît les compétences.

M. Thierry Berthoud se déclare satisfait des réponses données par Mme Gerber. Cependant, le fait de débiter les travaux plus tard permettrait de consolider le dossier au niveau des dons et avoir une meilleure vue financière sur le projet sachant que ces travaux vont prendre du temps.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent un crédit de maximum CHF 300'000.- TTC, à couvrir par voie d'emprunt, en vue des travaux de restauration des trois fontaines monumentales et de la statue de la Vierge à l'Enfant Jésus pour la période de 2024 à 2028 à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

10. Divers.

M. le Président signale que 5 textes ont été déposés ce soir.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 20.40 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le secrétaire :

Le président :

D. Sautebin

S. Piquerez